

La normalisation du vocabulaire français de la common law - Le droit de la famille

Cette année, le Comité de normalisation a décidé d'entreprendre des travaux dans le domaine du droit de la famille. Ces travaux vont mener à la publication d'un lexique du droit de la famille au printemps 2011. Évidemment, ce lexique est en voie d'élaboration, mais nous voulons tout de même vous donner un avant-goût de ce qui suivra. Ainsi, ce juricourriel renferme un tableau comportant certains des termes normalisés au cours de l'exercice.

C'est en 1981 que le Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) entreprend les travaux de normalisation de la terminologie française du vocabulaire de la common law. Le PAJLO publie par la suite plusieurs ouvrages :

- le *Vocabulaire bilingue de la common law – Droit de la preuve*, Association du Barreau canadien, 1984;
- le *Dictionnaire canadien de la common law – Droit des biens et droit successoral*, Éditions Yvon Blais Inc., 1997;
- le *Lexique du droit des fiducies (common law)*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005;
- le *Lexique du droit des contrats et du droit des délits (common law)*, Direction de la normalisation terminologique du Bureau de la traduction, 2008;
- le *Lexique du droit des sûretés (common law)*, Direction de la normalisation terminologique du Bureau de la traduction, 2009.

Il y a lieu de noter que vous pouvez consulter gratuitement plusieurs de ces ouvrages en vous rendant sur le site du nouveau portail linguistique du gouvernement fédéral : www.noslangues-ourlanguages.gc.ca

Voici comment on décrit le portail sur le site :

Vitrine de l'expertise canadienne dans le domaine langagier, le Portail linguistique du Canada fait connaître à ses lecteurs les ressources élaborées au pays qui traitent de différents aspects de la langue. Ce site Web offre :

- un accès gratuit à des outils linguistiques en ligne;
- des articles, des jeux et des exercices linguistiques, ainsi que des conseils pour la rédaction;
- une collection de liens vers des ouvrages et des sites portant sur la langue;
- des outils d'aide à la rédaction et d'autres contenus élaborés au Canada par les gouvernements, les universités et d'autres organisations;

- des articles signés par nos collaborateurs du domaine langagier;
- des documents en anglais, en français et dans certaines langues autochtones;
- et plus encore.

Nous vous encourageons donc à naviguer sur ce site pour découvrir des ressources fort intéressantes.

[Nous vous invitons à poursuivre la lecture du juricourriel en prenant connaissance des termes normalisés en droit de la famille à la page suivante.]

Termes normalisés en droit de la famille

<i>application for marriage licence; application for marriage license; marriage licence application; marriage license application</i>	demande de permis de mariage (n.f.)
<i>issuer of marriage licences; issuer of marriage licenses; marriage licence issuer; marriage license issuer</i>	délivreur de permis de mariage (n.m.), délivreuse de permis de mariage (n.f.)
<i>licence to marry; license to marry; marriage licence; marriage license</i>	permis de mariage (n.m.)
<i>banns; banns of marriage; banns of matrimony</i>	bans de mariage (n.m.pl.)
<i>dispensation of banns; dispensation of publication of banns</i>	dispense de bans (n.f.)
<i>certificate of publication of banns</i>	certificat de publication des bans (n.m.)
<i>proclamation of banns</i>	proclamation des bans (n.f.)
<i>publication of banns</i>	publication des bans (n.f.)
<i>certificate of registration</i>	certificat d'inscription (n.m.)
<i>best interest of the child; best interests of the child; child's best interest; child's best interests</i>	intérêt supérieur de l'enfant (n.m.) NOTA On rencontre aussi le tour « intérêt véritable de l'enfant ».
<i>child's interest; child's interests; interest of the child; interests of the child</i>	intérêt de l'enfant (n.m.)